

Collectif contre l'aide médicale à mourir

Référence : Cameron, D. « Mobilisation contre l'aide médicale à mourir ». *Le Nouvelliste*, 20 février 2013.

Mots clés : mobilisation; aide médicale à mourir; collectif.

Contexte :

Un collectif de médecins s'est formé à la suite de l'annonce d'un projet de loi provinciale visant à légaliser l'aide médicale à mourir.

Problème identifié et causes du problème :

Bien que l'aide médicale à mourir ne doive être administrée légalement qu'à un patient dont la condition médicale répond à des critères stricts (être atteint d'une maladie incurable, en phase terminale, et ressentir des douleurs insupportables ne pouvant être soulagées), le regroupement de médecins soutient d'une part que d'enlever la vie d'un être humain ne fait pas partie des soins devant être pris en charge dans un hôpital et que personne ne devrait avoir la responsabilité d'infliger la mort à quelqu'un d'autre. D'après ce regroupement, l'aide médicale à mourir équivaldrait à commettre un homicide; cette forme d'euthanasie consiste à administrer une ou plusieurs injections mortelles à une personne. D'autre part, le même regroupement ne considère pas la sédation administrée en fin de vie pour « endormir » un patient à l'aide de médicaments antidouleur comme une forme d'aide médicale à mourir.

Objectifs à atteindre :

Ce collectif avait comme but de convaincre le milieu médical et la communauté de s'opposer au projet de loi. Il voulait informer la population des enjeux réels de l'adoption d'une telle loi. Il militait également pour l'amélioration de l'offre de soins palliatifs.

Solution envisagée :

Les médecins qui étaient contre la légalisation de l'aide médicale à mourir ont formé un collectif réunissant plus de deux cents membres en vue d'encourager la population à se mobiliser contre l'adoption du projet de loi.

Mise en œuvre de la solution :

Le groupe a lancé une vaste campagne médiatique dans le but de faire valoir ses revendications et de rallier la communauté à la cause qu'il défend. Pour ce faire, le collectif a eu recours au service d'une firme de relations publiques. Celle-ci a organisé une conférence de presse lors de laquelle plusieurs médecins ont pris la parole. La firme s'est aussi chargée d'acheter un espace publicitaire dans un média bien connu et de mettre en place un site Web, une page Facebook et un compte Twitter.